



Budget 2027 du Groupement SIS

Genève, septembre 2026

Table des matières

1	Le Groupement SIS	4
1.1	Cadre légal	4
1.2	Missions du Groupement SIS	4
1.3	Présentation du Groupement SIS	5
2	Projet de budget 2027 du Groupement SIS (PB 2027)	6
2.1	Présentation du projet de budget 2027	6
2.2	Principes d'élaboration du PB 2027	7
2.3	Projet de budget de fonctionnement par chapitre	8
2.4	Projet de budget de fonctionnement par politique publique	10
3	Projet de budget de fonctionnement (hors SPV)	11
3.1	Présentation du projet de budget (hors SPV).....	11
3.2	Principales évolutions (hors SPV)	12
3.3	Analyse des écarts (2027 / 2026).....	13
4	Projet de budget de fonctionnement (SPV)	21
4.1	Présentation du projet de budget (SPV).....	21
4.2	Principales évolutions (SPV)	22
4.3	Analyse des écarts (2027 / 2026).....	22
5	Contributions des communes au Groupement SIS	25
5.1	Cadre légal	25
5.2	Financement du projet de budget de fonctionnement (Hors SPV).....	25
5.3	Financement du projet de budget de fonctionnement (SPV)	27
5.4	Estimation des contributions communales 2027	28
6	Investissement et financement	29
6.1	Cadre légal	29
6.2	Crédits d'investissement votés (nets).....	29
6.3	Financement des dépenses d'investissement.....	30
6.4	Budget des investissements 2027	30
7	Plans financiers pluriannuels	32
7.1	Plan décennal des investissements (2025-2034) – (PDI)	32
7.2	Plan financier quadriennal (PFQ)	32
8	Autorisation de recourir à l'emprunt.....	34
9	Désignation de l'organe de révision du Groupement	35
10	Délibérations	36
	'Délibération 1 - Budget du Groupement SIS et mode de financement pour l'année 2026	36
	Délibération 2 - Emprunt.....	37
	Délibération 3 - Désignation de l'organe de révision du Groupement.....	37
11	Annexes	39
11.1	Annexe 1 – Projet de budget 2027 détaillé (hors SPV) en francs.....	40
11.2	Annexe 2 – Projet de budget 2027 détaillé (SPV) en francs.....	45

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

11.3. Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2027 au Groupement SIS SPP	48
11.3 Annexe 4 – Estimation des contributions communales 2027 au Groupement SIS SPV	50

1 Le Groupement SIS

1.1 Cadre légal

Le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (Service d'incendie et de secours) ci-après Groupement SIS est une institution autonome intercommunale de droit public, ayant la forme d'une corporation de droit public.

Il est régi par les dispositions applicables de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; rsGE F 4 05), par celles de la loi sur l'administration des communes (LAC ; rsGE B 6 05), par celles de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI ; rsGE B 6 07) ainsi que par ses statuts. A teneur de l'art. 16 al. 1 LPSSP, les dépenses du Groupement SIS, y compris celles relatives au service des emprunts, doivent être couvertes par ses ressources propres et les contributions des communes. Le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers (art. 18 al. 1 LPSSP).

L'art. 17 al.1 LPSSP prévoit que ce dernier comporte un conseil intercommunal, au sein duquel chaque commune membre est représentée, et un comité, organe exécutif composé de 9 membres. Conformément aux dispositions de la LPSSP et notamment à son art. 42 al. 3, le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et secours précédemment rattaché à la Ville de Genève au 1er janvier 2022. En application des dispositions applicables de la LPSSP, de la LAC, de la LIACI et conformément à celles de ses statuts, le budget du Groupement SIS fait l'objet d'une délibération du Conseil intercommunal.

A teneur de l'art. 9 al. 1 LIACI, les délibérations du conseil intercommunal sont soumises au corps électoral de l'ensemble des communes membres du groupement intercommunal imposé par une loi, réuni en une circonscription unique, si le référendum est demandé par 4% des titulaires des droits politiques communaux de ce corps électoral.

1.2 Missions du Groupement SIS

L'article 8 alinéa premier LPSSP prévoit que pour toutes les communes à l'exception de Céligny, le Groupement SIS est chargé, de manière permanente et en tous lieux :

- des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau ;
- des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion ;
- des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre ;
- des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ;
- des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques ;
- des opérations à caractère technique ;
- des missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent ;
- de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique ;
- des services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeurs-pompiers volontaires.

1.3 Présentation du Groupement SIS

Le Groupement SIS constitue un service de défense permanent, opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il est formé de trois compagnies de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pomprières professionnel-le-s (SPP), d'une compagnie d'ambulanciers, et de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA, 118).

Le Groupement SIS compte également un corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires non permanent-e-s (SPV), composé en 2026 d'un Etat major, de deux compagnies Ville de Genève et des compagnies ayant intégré le Groupement au 1^{er} janvier 2026 ; Chancy, Chêne-Bougeries, Cologny, Vernier et Versoix. La compagnie de Chêne-Bougeries a été fusionnée avec celle de Cologny en janvier 2026.

Il comprend des unités d'Etat-major, l'Ecole du SIS, une division en charge de l'infrastructure, de l'appui et de la logistique, une division en charge des finances, des ressources humaines et de l'informatique, ainsi qu'un secrétariat exécutif.

Au 31 décembre 2025, le Groupement SIS compte 376 collaboratrices et collaborateurs pour un total de 365.5 équivalents temps plein (ETP), auxquels s'ajoutent 184 sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

Effectif par division	31.12.2025
Direction *	8.0
Secrétariat exécutif	5.5
Division ressources humaines, finances et informatique	21.3
Division incendie et secours	226.6
Dont : Compagnie des ambulances	28.5
Etat major	44.1
Division infrastructure, appuis et logistique	31.1
École du SIS	28.9
Total des postes (ETP)	365.5

*y compris les chefs de division

Tableau 1 - Effectif du Groupement SIS au 31.12.2025

Le Groupement SIS dispose de trois casernes opérationnelles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (24/7), de l'Ecole SIS (Centre d'instruction et de formation de Richelien - CIF), de neuf dépôts de SPV et de plusieurs lieux de stockage. Les bureaux situés rue des Bains 35 sont dévolus aux unités techniques, informatiques et administratives.

2 Projet de budget 2027 du Groupement SIS (PB 2027)

2.1 Présentation du projet de budget 2027

PB 2027 (en milliers de francs)		PB 2027	B 2026	C 2025
30	Charges de personnel	67 749.1	64 261.0	60 930.9
31	Biens, services et autres charges	15 369.7	14 359.0	13 199.0
33	Amortissements du PA	3 900.0	3 464.0	977.9
36	Charges de transfert	931.5	1 136.0	1 204.5
39	Imputations internes	732.6	366.0	344.4
Total des charges (A)		88 682.9	83 586.0	76 656.8
42	Taxes	9 850.3	9 615.0	9 368.4
43	Revenus divers	0.0	1.0	3.4
46	Revenus de transfert	7 986.0	8 104.0	7 723.7
49	Imputations internes	732.6	366.0	344.4
Total des revenus propres (B)		18 568.9	18 086.0	17 439.9
Résultat d'exploitation (A-B)		-70 114.0	-65 500.0	-59 216.9
34	Charges financières	-321.0	-235.0	-12.0
44	Revenus financiers	90.0	92.0	89.6
Résultat financier : excédent (déficit)		-231.0	-143.0	77.5
Résultat extraordinaire		0.0	0	0
Charges nettes (A-B) contributions des communes		70 345.0	65 643.0	62 737.5
Excédent de charges / Excédent de revenus		0.0	0.0	3 598.2

Compte des investissements (en milliers de francs)		PB 2027	B 2026	C 2025
Dépenses patrimoine administratif (PA)		14 960.8	10 294.0	5 017.8
Recettes en PA			-630.0	
Investissements nets PA		14 960.8	9 664.0	5 017.8
Investissements nets		14 960.8	9 664.0	5 017.8

Autofinancement du PA (en milliers de francs)		PB 2027	B 2026	C 2025
Excédent de charges / Excédent de revenus		-	-	3 598.2
Amortissements et dépréciations		3 900.0	3 464.0	977.9
Autofinancement		3 900.0	3 464.0	4 576.1
Investissements nets en faveur du PA		14 960.8	9 664.0	5 017.8
Déficit de financement		-11 060.8	-6 200.0	-441.7

Tableau 2 - Présentation du projet de budget 2027

2.2 Principes d'élaboration du PB 2027

2.2.1 Cadre budgétaire

Comme pour les précédentes années, les principes suivants ont été fixés lors de l'élaboration du projet de budget :

- Les frais de personnel sont recalculés chaque année (budget base zéro). Des estimations complètent cette projection ;
- Le budget des achats de biens et de services est reconduit chaque année. Il est revu et modifié au regard des besoins opérationnels, actuels ou anticipés ;
- Les charges d'amortissement ainsi que les charges financières sont évaluées en partant des hypothèses posées dans le 4^{ème} Plan décennal des investissements (2025-2034), en tenant compte de l'avancement des projets en 2025 et 2026 ;
- Les nouvelles demandes budgétaires sont discutées en commission et arbitrées au Comité ;
- Les revenus propres du Groupement SIS sont estimés avec réalisme.
- Une approche plus « agressive » du budget a été effectuée cette année afin d'être au plus proche de la réalité en réévaluant l'ensemble des charges à la lumière des exercices déjà clôturés et des projections sur 2026.

2.2.2 Taux d'indexation retenu

Les échelles des traitements des employé-e-s du Groupement SIS sont adaptées chaque année à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation, arrêté au 31 décembre de l'année précédente. L'indice se réfère à décembre 2020 (base 100).

Le PB 2027 tient compte d'un taux d'indexation de +1.1%.

Cette hypothèse sera revue à la fin de l'été. Si le taux devait fluctuer et que l'incidence sur le budget s'avérerait significative, un amendement serait alors présenté au Conseil intercommunal.

2.2.3 Support apporté par la Ville de Genève en matière informatique

Depuis la création du Groupement SIS, la Ville de Genève héberge, administre et assure la maintenance ainsi que la sécurité des systèmes d'information du Groupement SIS, à titre gracieux pour une durée déterminée au 31.12.2026.

Suivant son Plan directeur informatique, adopté en 2022, le Groupement SIS est en phase de reprendre le contrôle de son système d'information, qui sera opéré par des prestataires externes, dans le courant de l'année 2026.

Au PB 2027, il est posé l'hypothèse d'une autonomisation complète vis à vis de la Ville de Genève.

2.2.4 Intégration des compagnies SPV

Le projet de budget 2027 table sur l'intégration des compagnies SPV des communes de Bellevue, Grand-Saconnex, Jussy, Lancy et Satigny, au 1^{er} janvier 2027.

Les modalités de l'intégration des compagnies feront l'objet de conventions avec chacune des communes ; conformément au Règlement d'intégration des corps de sapeurs-pompiers volontaires communaux au sein du Groupement SIS, présenté au Conseil intercommunal puis adopté par le Comité du Groupement SIS le 22 mai 2025.

2.3 Projet de budget de fonctionnement par chapitre

PB 2027 (en milliers de francs)		PB 2027	B 2026	Ecart
30	Charges de personnel	67 749.1	64 261.0	+3 488.1
31	Biens, services et autres charges	15 369.7	14 359.0	+1 010.7
33	Amortissements du PA	3 900.0	3 464.0	+ 436.0
34	Charges financières	321.0	235.0	+ 86.0
36	Charges de transfert	931.5	1 136.0	+204.5
39	Imputations internes	732.6	366.0	366.6
Total des charges (A)		89 004	89 003.9	+5 182.9.0
42	Taxes	9 850.3	9 615.0	+ 235.3
43	Revenus divers	-	1.0	-1.0
44	Revenus financiers	90.0	92.0	-2.0
46	Revenus de transfert	7 986.0	8 104.0	-118.0
49	Imputations internes	732.6	366.0	+366.6
Total des revenus propres (B)		18 659	18 658.9	+480.8
Charges nettes (A-B) contributions des communes		70 345	65 643.0	+4 702.0

Tableau 3 – PB 2027 du Groupement SIS par chapitre

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

La LPSSP prévoit que le Groupement SIS tienne une comptabilité séparée des charges et des revenus concernant les compagnies de SPV rattachées au Groupement.

Répartition du PB 2027 (en milliers de francs)		Hors SPV	SPV	Total
30	Charges de personnel	65 546.5	2 202.6	67 749.1
31	Biens, services et autres charges	14 022.4	1 347.3	15 369.7
33	Amortissements du PA	3 900.0	-	3 900.0
34	Charges financières	321.0	-	321.0
36	Charges de transfert	931.5	-	931.5
39	Imputations internes	72.0	660.6	732.6
Total des charges (A)		84 793.4	4 210.5	89 003.9
42	Taxes	9 670.8	179.5	9 850.3
43	Revenus divers	-	-	-
44	Revenus financiers	90.0	-	90.0
46	Revenus de transfert	7 662.0	324.0	7 986.0
49	Imputations internes	732.6	-	732.6
Total des revenus propres (B)		18 155.4	503.5	18 658.9
Charges nettes (A-B) contributions des communes		66 638.0	3 707.0	70 345.0

Tableau 4 – Répartition du PB 2027 (hors SPV et SPV)

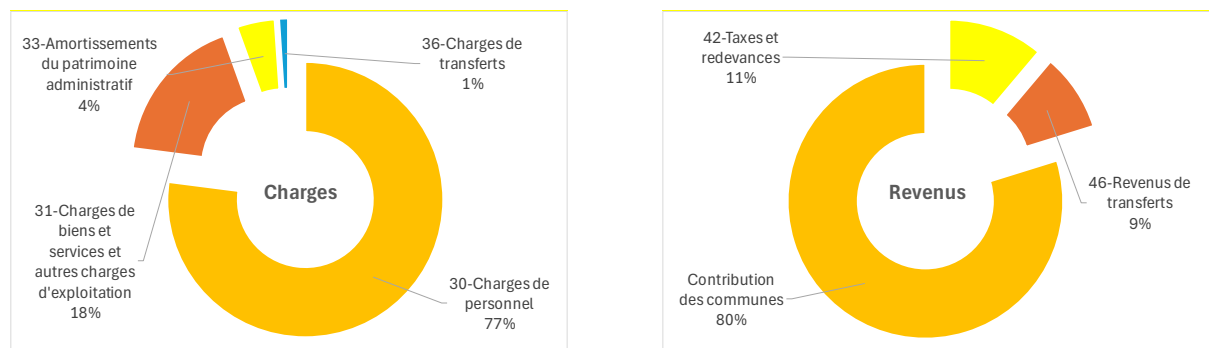


Figure 1 – Répartition des charges et des revenus de fonctionnement du PB 2027 (SPP et SPV)

2.4 Projet de budget de fonctionnement par politique publique

Le *Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2* prévoit une présentation du budget de fonctionnement suivant la classification fonctionnelle, soit le Service du feu (15) et les Soins ambulatoires (42). Sous la classification fonctionnelle « 42 Soins ambulatoires » figurent les seules charges directes relatives à la compagnie ambulance.

Présentation par chapitre (en milliers de francs)	PB 2027	B 2026	C 2025
15 Service du feu			
30 Charges de personnel	63 356.8	60 350.0	56 810.7
31 Biens, services et autres charges	14 832.7	13 725.0	12 812.0
33 Amortissements du PA	3 900.0	3 464.0	977.9
34 Charges financières	321.0	235.0	12.0
36 Charges de transfert	931.5	1 136.0	1 204.5
39 Imputations internes	732.6	366.0	343.6
Total des charges – Service du feu	84 074.6	79 276.0	72 160.7
42 Taxes	7 698.8	7 293.0	7 277.9
43 Revenus divers	-	1.0	0.5
44 Revenus financiers	90.0	92.0	89.6
46 Revenus de transfert	7 986.0	8 104.0	7 723.7
49 Imputations internes	732.6	366.0	343.6
Total des revenus – Service du feu	16 507.4	15 856.0	15 435.2
Charges nettes – Service du feu	67 567.2	63 420.0	56 725.5
42 Soins ambulatoires			
30 Charges de personnel	4 392.3	3 911.0	4 120.2
31 Biens, services et autres charges	537.0	634.0	387.0
39 Imputations internes	-	-	0.8
Total des charges – Soins ambulatoires	4 929.3	4 545.0	4 508.0
42 Taxes	2 151.5	2 322.0	2 090.5
43 Revenus divers	-	-	2.8
Total des revenus – Soins ambulatoires	2 322.0	2 321.7	2 211.6
Charges nettes – Soins ambulatoires	2 151.5	2 322.0	2 094.2
Total des charges du Groupement SIS	89 003.9	83 821.0	76 668.8
Total des revenus du Groupement SIS	18 658.9	18 178.0	17 529.4
Charges nettes, contributions des communes	70 345.0	65 643.0	62 737.5

Tableau 5 – PB 2027 du Groupement SIS selon la classification fonctionnelle

3 Projet de budget de fonctionnement (hors SPV)

3.1 Présentation du projet de budget (hors SPV)

Chapitre (en milliers de francs)		PB 2027	B 2026	Ecart
30	Charges de personnel	65 546.5	62 928.0	+2 618.5
31	Biens, services et autres charges	14 022.4	13 437.0	+ 585.4
33	Amortissements	3 900.0	3 464.0	+ 436.0
34	Charges financières	321.0	235.0	+ 86.0
36	Charges de transfert	931.5	1 125.0	-193.5
39	Imputations internes	72.0	72.0	-
Total des charges		84 793.4	81 261.0	3 532.4
42	Taxes	9 670.8	9 545.0	+125.8
43	Revenus divers	-	-	-
44	Revenus financiers	90.0	92.0	-2.0
46	Revenus de transfert	7 662.0	7 884.0	-222.0
49	Imputations internes	732.6	366.0	+366.6
Total des revenus (avant financement communal)		18 155.4	17 887.0	+268.3
Charges nettes / Contributions des communes		66 638.0	63 374.0	+3 264.0

Tableau 6 – Projet de budget 2027 (hors SPV)

3.2 Principales évolutions (hors SPV)

Budget (hors SPV) (en francs)		Ecart
30	Jetons de présence du Comité	-25 000
30	Nouveaux postes	+822 500
30	Indexation	+476 000
30	Mécanisme salariaux	+1 425 000
30	Charges sociales	+569 050
30	Allocation	+ 1 400
30	Cessation d'activité	-560 500
30	Divers	-89 950
31	Sécurité SAS Caserne 1	+110 000
31	Informatique	+127 000
31	Provision impayés ambulances	+ 63 000
31	Loyers	-12 000
31	Entretien	-193 000
31	Nettoyage	+117 000
31	Energies	+ 90 000
31	Ecole	+179 000
31	Divers ajustements	+104 350
33	Amortissements	+436 000
34	Ajustement frais financiers aux emprunts	+ 86 000
36	Divers	-3 500
36	Baisse des amortissements dus Ville de Genève	-190 000
Augmentation des charges (Total) (A)		+3 532 350
42	Ecole	+ 11 000
42	IT réduction SAGA	-26 000
42	Facturation bureau technique	+ 236 000
42	Hausse des remboursements accidents	+162 000
42	Divers ajustements	-76 000
42	Ajustement revenus ambulances	-182 000
44	Loyers pongistes	-2 000
46	Revenus école	+10 000
46	Revenus bornes hydrantes VdG	-140 000
Augmentation des revenus (Total) (B)		+268 000
Augmentation des charges nettes - contributions des communes		+3 264 350

Tableau 7 - Evolution du budget 2027 (Hors SPV)

La contribution demandée aux communes augmente de 3'264'350 francs, répartie entre une augmentation de charge de 3'532'350 francs partiellement compensée par une augmentation des revenus de 268'000 francs.

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

- Les charges de personnel ont été ajustées, pour tenir compte des mécanismes salariaux, de l'évolution attendue de l'indice genevois des prix à la consommation et des cessations d'activité ;
- Les amortissements et les intérêts financiers ont été ajustés, compte tenu des investissements réalisés par le Groupement. Les dédommagements versés à la Ville de Genève diminuent cette année, ce qui atténue l'incidence financière des augmentations ;
- Le Plan directeur informatique du Groupement prévoit d'externaliser la gestion des systèmes d'information et de communication du Groupement (projet ATGIS). Il en résulte une hausse attendue des charges, estimées sur la base des contrats avec les prestataires informatiques retenus à la suite d'appels d'offres ;

De nouvelles charges sont proposées, afin de permettre au Groupement d'assumer les missions que la loi lui confie :

- 6 postes sont proposés pour renforcer les unités d'administration, d'appui et de soutien du SIS (gestion de la flotte des engins et véhicules, entretien des infrastructures, secrétariat exécutif et cuisine de l'école du SIS).
- 6 postes de SPP sont planifiés afin de mettre en œuvre le concept opérationnel.
- Les revenus propres du Groupement SIS ont été réévalués, compte tenu des montants reçus en 2025 et des perspectives pour 2026.

3.3 Analyse des écarts (2027 / 2026)

Les augmentations de charges et diminutions de revenus sont signalées avec le signe +.
Les diminutions de charge et les augmentations de revenus sont signalées avec le signe -

3.3.1 Renfort du SIS

+822 500 francs

3.3.1.1 Création de 6 postes SPP

Le Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours de Genève ainsi que le Concept opérationnel 2030-2035 ont été validés par le Comité le 30 octobre 2025, puis présentés au Conseil intercommunal, le 20 novembre 2025.

Le Concept opérationnel prévoit notamment l'ouverture d'une nouvelle base de départ dans la région de Bernex et d'une base diurne dans le secteur de Versoix.

La création de postes supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du Concept opérationnel s'élève à 34 SPP, dont les engagements doivent s'échelonner de 2027 à 2032.

Ainsi, afin de mettre en œuvre le Concept opérationnel dans les délais annoncés, il s'agit de créer les 6 premiers postes SPP dès septembre 2027.

En effet, la formation d'un sapeur-pompier professionnel dure 18 mois, entre l'école et les stages pratiques en compagnies d'incendie. Ces premières ressources supplémentaires permettront d'armer, dès 2030, un engin pompe à minima au Centre d'instruction et de formation à Versoix, du lundi au vendredi en journée.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 6 aspirant-e-s en classe F commençant au 1^{er} septembre 2027 financés par le budget hors SPV

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

3.3.1.2 Renforcement SPV

Chef du volontariat

L'ensemble des compagnies SPV sont sous la responsabilité directe du Chef de la Division Incendie et Secours (DIS), le Major Sébastien Bert-Erboul. Force est de constater qu'il ne peut à la fois assumer la responsabilité des 3 compagnies SPP, de la compagnie des ambulances du GSIS et des 5 compagnies SPV, qui passeront à 11 dès le 1^{er} janvier 2027.

Ainsi, le GSIS propose la création d'un poste non uniformé, en charge de la coordination du volontariat au sein du GSIS, dont la mission sera la gestion des volontaires, le recrutement, la gestion des carrières, la coordination de l'intégration des nouvelles compagnies, les flux logistiques et administratifs. Ce cadre sera également responsable de la promotion du volontariat à Genève.

Une modification du Règlement des sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires du Groupement SIS (SIS R 431) sera nécessaire afin de prévoir ce dispositif.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 poste (100%) en classe O commençant au 1^{er} janvier 2027 financé par le budget SPV (refacturation interne) pour 191'000 francs

Secrétaire administration SPV (auxiliaire)

L'augmentation des effectifs et l'intégration de nouvelles compagnies SPV génèrent une charge administrative supplémentaire importante pour la Division Incendie et Secours.

Le renforcement proposé est nécessaire afin d'absorber l'augmentation des gardes et des manifestations, la gestion des équipements des communes intégrées, ainsi que l'ensemble du parcours administratif des SPV, de leur intégration à leur suivi tout au long de leur carrière.

L'intégration de communes avec des sites stratégiques comme le Stade de Genève et l'Arena, accroît encore les besoins en coordination et en soutien administratif (planification et facturation).

Cette ressource supplémentaire garantira une gestion plus fluide, une meilleure répartition de la charge de travail et un soutien efficace aux équipes.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 auxiliaire en classe J (80-100%) commençant au 1^{er} mars 2027 financé par le budget SPV (refacturation interne) pour 84'500 francs

3.3.1.3 Renfort DIAL

Coordinateur travaux

L'activité/disponibilité opérationnelle du GSIS (CETA, SPP, Amb, SPV) est ininterrompue 365 jours/365 et 24h/24, impliquant que la fonctionnalité des infrastructures ne saurait être durablement interrompue. Ce paramètre constitue une importante contrainte et complexifie considérablement l'organisation des travaux lourds.

Au vu de la vétusté de la plupart des infrastructures, chaque opportunité de travaux est saisie pour apporter une amélioration énergétique et/ou écologique, en veillant par exemple à réduire les consommations d'énergie ou à l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental, ce qui représente un travail supplémentaire.

Le montant en francs sera déduit de la masse salariale globale afin que la transformation du poste d'auxiliaire actuel en poste fixe soit neutre en termes de budget.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 poste (100%) en classe F commençant au 1^{er} janvier 2027 financé par le budget hors SPV. Un montant de 127'500 francs est consacré à ce poste financé par une réduction forfaitaire sur la masse salariale.

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

Gestionnaire de flotte véhicules

La flotte véhicules se compose pour la partie SPP de 41 véhicules légers, 55 poids lourds, 26 remorques, 13 berces, 5 bateaux et 3 motopompes, sans compter les agrégats motorisés (tronceuses, génératrices, ventilateurs etc.).

Avec l'intégration de 4 compagnies SPV en 2026 et l'intégration de 5 compagnies SPV en 2027, le parc véhicule du GSIS s'étoffe et se complexifie.

En outre, le plan d'investissement décennal prévoit un volume d'achat et de renouvellement pour plus de 22 millions de francs en véhicules sur la période 2026-2035.

Ce poste permettra de coordonner le renouvellement des véhicules tant SPP que SPV, en collaboration avec le Bureau d'étude et prospective (BEP) en charge des acquisitions via les marchés publics.

Il coordonnera surtout le suivi des entretiens des véhicules, selon le cadre légal et les prescriptions techniques. Il assurera l'interface avec les préposés aux véhicules des compagnies SPV du Groupement SIS et validera les actions de maintenance demandées. Il prendra également en charge le contrôle et la validation des devis et des facturations.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 poste (100%) en classe G commençant au 1^{er} mars 2027 financé pour 94'000 à hauteur de 40% par le budget SPV (37'000 francs de refacturation interne).

3.3.1.4 Renfort école

Coordinateur formation - adjudant instructeur (poste uniformé)

Dès la volée 2027-2029, l'École ouvre la formation de base Sapeur-Pompier Professionnel (SPP), en vue de l'obtention du brevet SPP, aux corps SPP romands, dans une logique de coopération intercantonale et de mutualisation des compétences et des coûts.

La création d'un poste de coordinateur de formation vise à renforcer l'encadrement pédagogique de la formation de base des sapeurs-pompiers professionnels au sein de la Division École du Groupement SIS, conformément aux règles en lien avec la formation d'adultes.

Actuellement, la coordination de cette formation repose partiellement sur une ressource externe, issue du SSLIA, ce qui limite l'autonomie organisationnelle de l'École et fragilise la continuité du dispositif. Ainsi, le GSIS demande à internaliser cette ressource.

La création de ce poste permettra de renforcer la coordination pédagogique interne, d'assurer une meilleure continuité dans la conduite de la formation et de garantir la qualité et la traçabilité des parcours de formation.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 poste (100%) en classe K commençant au 1^{er} juin 2027 financé par le budget hors SPV pour 88'000 francs.

Coordinateur formation sanitaire – adjudant instructeur (poste uniformé)

La création d'un poste de coordinateur de formation sanitaire vise à structurer et centraliser la coordination des formations sanitaires au sein de la Division École du Groupement SIS.

Actuellement, l'organisation de ces formations repose en grande partie sur des ressources opérationnelles issues de la Compagnie Ambulances, ce qui génère une dépendance organisationnelle et mobilise des ressources dont la mission principale n'est pas la coordination pédagogique des formations.

La création de ce poste permettra de centraliser la coordination des formations sanitaires, d'assurer la cohérence pédagogique des contenus et de renforcer la planification et la collaboration avec les partenaires internes et externes.

Ces deux renforts à l'école s'inscrivent dans le cadre d'un apport significatif d'aspirant-e-s hors rang du GSIS (SSLIA, CIMO, Neuchâtel, Bienne, Chaux-de-Fonds et Lausanne). Même sans lien de causalité

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

entre le renfort en personnel et l'arrivée de nouveaux aspirant-e-s, il est possible de déclarer que la facturation de l'écolage (90'000francs/aspirant-e) couvre ces coûts additionnels.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 poste (100%) en classe K commençant au 1^{er} juin 2027 financé par le budget hors SPV pour 88'000 francs

3.3.1.5 Renfort gestion documentaire

Dans le cadre de son autonomisation vis-à-vis de la Ville de Genève, le GSIS a procédé à une migration de ses systèmes d'information. Cette évolution s'est notamment traduite par le passage d'une logique de stockage sur serveurs à un environnement basé sur SharePoint et Teams (O365).

Ce changement de paradigme profond implique une transformation des pratiques de gestion documentaire. En l'absence de cadre structuré et de pilotage centralisé, cette situation engendre une structuration hétérogène des espaces documentaires, des difficultés d'accès à l'information (temps de recherche, doublons), une absence de règles communes de gestion documentaire, des mises à jour irrégulières et non pilotées, un risque accru d'utilisation de documents obsolètes, ainsi qu'un risque de publication ou de diffusion inappropriée de documents confidentiels ou sensibles, lié notamment à la facilité de partage offerte par les outils collaboratifs.

Dans un environnement exigeant, ces éléments impactent directement la fiabilité de l'information, la sécurité des données, la traçabilité documentaire ainsi que la responsabilité de l'institution. Ils soulignent également la nécessité de mettre en place une gouvernance documentaire pérenne, permettant d'assurer une gestion cohérente de l'information sur l'ensemble du cycle de vie des documents, y compris leur archivage, leur conservation et leur élimination conformément aux exigences légales et institutionnelles.

Le gestionnaire en information documentaire aura pour mission d'assurer la gestion documentaire de l'ensemble du GSIS, d'en garantir la conformité, la cohérence et l'homogénéisation des pratiques au sein des différentes divisions. Il ou elle assurera également la mise en place et le suivi des règles relatives à l'archivage, à la classification, à la conservation et à l'accessibilité des documents.

Ce poste répond à un besoin structurel et durable de l'institution. Au-delà de la phase de migration informatique, il vise à garantir, sur le long terme, la qualité de la gestion documentaire, la maîtrise des risques liés à l'information, ainsi qu'un accès fiable, sécurisé et efficient aux données et documents nécessaires au fonctionnement du GSIS.

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 poste (60%) en classe H commençant au 1^{er} juin 2027 financé par le budget hors SPV pour 60'000 francs.

3.3.1.6 Renfort cuisine

Le projet consiste à engager un cuisinier à l'École du SIS, afin que l'Ecole puisse assurer dès septembre 2027, la préparation des repas de l'équipe de 9 SPP, basés à la Caserne de Frontenex (caserne 3), soit 9 repas midi et 9 repas le soir, 365/365.

Actuellement, l'équipe cuisine de l'École SIS, composée de deux cuisiniers et d'un aide de cuisine exploite le restaurant du centre d'instruction et de formation de Versoix 5 jours sur 7, et environ 25 samedi par année. Dès le 1^{er} septembre 2026, elle assurera aussi la production des repas pour les 11 SPP basés à la Caserne des Asters (caserne 2). L'objectif premier est de fournir des repas dans le cadre de l'École, de préparer des mets congelés et d'appuyer le dispositif lors d'événements importants.

Cette manière de faire permettra de mettre à disposition des repas maîtrisés et contrôlés en caserne 3.

En parallèle, le GSIS propose de supprimer le contrat du prestataire de la caserne 3 (1^{ère} échéance possible fin mai 2027) et, avec le montant économisé de renforcer l'équipe de la cuisine du CIF par un cuisinier professionnel. Le montant estimé pour l'année 2026 du contrat de prestation s'élève à environ 123'000 francs TTC.

Il restera à contracter avec une société de transport la livraison des repas sur site.

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

Dans le projet de budget 2027, il est prévu 1 poste (10%) en classe G commençant au 1^{er} septembre 2027 financé par le budget hors SPV pour 40'000 francs.

3.3.1.7 Vue d'ensemble des nouveaux postes

Description	PB 2027 (en francs)	Classe	Début	Budget	Taux	Effet sur PB 2028
6 postes SPP	+177 000	F	01.09.2027	SPP	100%	+708 000
Chef Volontariat	+191 000	O	01.01.2027	SPV	100%	+191 000
Secrétaire administrative SPV (auxiliaire)	+84 500	J	01.03.2027	SPV	80-100%	+101 400
Coordinateur travaux ¹⁾	0	F	01.01.2027	SPP	100%	+127 500
Gestionnaire de flotte véhicule	+94 000	G	01.03.2027	SPV 40%	100%	+112 800
Coordinateur formation SPP	+88 000	K	01.06.2027	SPP	100%	+150 800
Coordinateur formation sanitaire	+88 000	K	01.06.2027	SPP	100%	+150 800
Gestion documentaire	+60 000	H	01.06.2027	SPP	60%	+102 800
Cuisinier	+40 000	G	01.09.2027	SPP	100%	+120'000
Frais de personnel	+822 500					+1 765 100

1) Un montant de 0 francs figure, car le coût de 127'500 francs a été réduit sur la masse salariale globale

Tableau 8 – Nouveaux postes Groupement SIS PB 2027

Le tableau ci-dessus représente l'effet sur l'année 2027 des nouveaux postes sur la partie « frais de personnel » du Groupement SIS. Cette somme se répartit à hauteur de 479'000 francs pour le budget hors SPV et 344'000 francs pour le budget SPV.

3.3.2 Informatique

+153 000 francs

La mise en place des nouveaux outils, le développement de la plateforme, l'augmentation de la sécurité et l'augmentation des prix font augmenter de manière globale le budget informatique de 331'000 francs répartis pour 153'000 francs sur la partie SPP et 178'000 francs sur la partie SPV.

La partie SPV est essentiellement liée à l'intégration des SPV dans le monde GSIS avec les outils et licences Microsoft.

3.3.3 Ambulance

+ 245 000 francs

Les revenus des ambulances ont été recalculés sur la base des nouveaux tarifs au 1^{er} janvier 2026, du nombre de courses à effectuer et du ratio de courses facturables sur les courses effectuées. Pour 2027, l'estimation est de 2'200 courses facturables à 940 francs la course soit une diminution de revenus de 182'000 francs par rapport au B2026.

Les postes de provision pour pertes sur débiteurs et pertes sur débiteurs ont été revus et augmentent de 63'000 francs pour atteindre un montant de 300'000 francs. Cette hausse est basée sur les chiffres 2025 et prend en compte l'augmentation notable des impayés et le peu d'espoir de récupérer les montants anciens.

3.3.4 Bureau technique

-236 000 francs

Une augmentation de revenu est planifiée au bureau technique. Cette augmentation de revenus est à scinder en deux parties.

Il est anticipé que les abonnements IPTNA (prix stable) augmentent en volume en lien avec un effet "Crans Montana" (+290'000 francs tandis que les revenus liés à l'établissement de plans stagnent en

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

lien avec la fin d'un contrat intérimaire embauché pour rattraper le retard enregistré. Ce rattrapage terminé, il est anticipé une baisse de 75'000 francs sur les facturations d'établissement de plans.

3.3.5 Frais de personnel

+2 618 500 francs

Conformément à la LPSSP, le Groupement applique les conditions d'emploi en vigueur définies par le Statut du personnel de la Ville de Genève, son règlement d'application (état au 1er janvier 2022) ainsi que les prescriptions propres au personnel du SIS.

Le Statut du personnel prévoit une adaptation annuelle de la rémunération du personnel : les mécanismes salariaux comprennent la progression des annuités, du taux du 13ème salaire et de la prime d'ancienneté ainsi que la compensation du renchérissement, mesurée par l'évolution annuelle de l'indice genevois des prix à la consommation.

Le montant des allocations prévues par le Statut du personnel (naissance, enfants) est ajusté.

Cette estimation est complétée par une revue des autres postes qui constituent les frais de personnel (rémunérations variables, provisions pour vacances, heures supplémentaires, indemnités etc.) ; ces postes ont été ajustés en considérant les montants encourus en 2025.

Pour le budget hors SPV, les charges de personnel augmentent de 2'618'500 000 francs. Les coûts des nouveaux postes sont budgétés à la rubrique 30 dans le budget hors SPV puis transférés au budget SPV par la rubrique 49.

Le détail est présenté dans le Tableau 8 -Ecart charges de personnel PB2027 vs B2026

Les nouveaux postes sont présentés au chapitre 3.3.1. En fonction de l'activité planifiée des nouveaux postes une répartition a été effectuée entre le budget hors SPV et SPV.

Sur la base des comptes 2025, les jetons de présence du Comité ont été adaptés à la baisse pour 25 000 francs.

Les mécanismes salariaux représentent une augmentation de 1'425'000 francs et l'indexation de 1.1% 476'000 francs.

Le Groupement SIS verse une rente au personnel en cessation d'activité ; les montants qui seront payés en 2027 ont fait l'objet de simulation précise et individuelle prenant en compte le début de la cessation d'activité (donnée connue) et une fin calculée sur la base de l'âge du collaborateur concerné. Cette date de fin peut, suivant les situations individuelles, être anticipée. Toutefois, le GSIS ne dispose pas, à ce jour, des informations permettant de simuler ces situations individuelles.

Enfin, diverses adaptations ont été faites afin de contenir le budget, notamment une réduction de la provision pour vacances et heures supplémentaires de 50'000 francs.

Rubrique	En francs
Comité	-25 000
Indexation hors charges sociales	+476 000
Mécanismes salariaux hors charges sociales	+1 425 000
Nouveaux postes yc charges sociales	+822 500
Charges sociales	+569 050
Allocation	+ 1400
Cessation d'activité	-560 500
Autres charges du personnel	-89 950
Total - Charges de personnel	+2 618 500

Tableau 9 - Ecart charges de personnel PB2027 vs B2026

3.3.6 Amortissements

+436 000 francs

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

Pour 2027, le GSIS prévoit d'investir environ 15 millions de francs détaillés dans le chapitre 6.3. Le budget des amortissements est effectué en tenant compte des crédits déjà bouclés au 30 juin 2026, et de la planification des investissements notamment de la date de livraison effective. Les amortissements sont ensuite calculés sur la base de la durée de vie définie dans le cadre légal genevois. Pour 2027, le montant est de 3'900'000 francs détaillés ainsi.

Objet	Vote	Désignation	PB 2027
PR - 1000 **	20.10.2021	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion (clôturé)	44 000
PR - 1001**	15.06.2023	Plan d'acquisition des machines & équipements (1er PAM) (clôturé)	68 000
PR - 1002	15.06.2023	Plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC), net	850 000
PR - 1003	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	900 000
R - 1005	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	53 000
PR - 1007 PR - 1014	16.11.2023 27.03.2025	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	75 000
PR - 1008**	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	35 000
PR - 1010	07.11.2024	Plan d'acquisition des machines & équipements (2ème PAM)	41 000
PR - 1011	07.11.2024	Plan des systèmes d'information et de communication (2e PSIC)	364 000
PR - 1013	27.03.2025	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	830 000
PR – 1015	20.11.2025	Entretien et rénovation des infrastructures	223 000
PR – 1016	20.11.2025	Ventilateurs	28 000
PR - 1017	20.11.2025	Tenues feu	149 000
PR - 1018	20.11.2025	NRBC	68 000
5060-5-04-VHP		Véhicules SPP légers	140 000
5060-04-01-NRBC		NRBC	33 000
Total des amortissement (en francs)			3 900 000

Tableau 10 – Amortissements prévus au PB2027

** PR clôturées

3.3.7 Frais financiers

+116 000 francs

Il est tenu compte de l'emprunt actuel auprès de la Banque Cantonale Genevoise (BCGe) (6 millions de francs à 1.62% sur 8 ans), des emprunts effectués en juin 2026 (5 millions de francs à 1.45% auprès de Raiffeisen sur 7 ans et 5 millions de francs en placement privé sur 10 ans à 1.50 %).

En outre, les honoraires de la CJS (Caisse Juridique Suisse, organe de recouvrement de créance) sont ajustés à la réalité (90'000 francs en plus).

Par ailleurs, les frais bancaires ont été actualisés pour correspondre à la réalité 2025 projetée sur 2027 (baisse de budget de 104'000 francs).

3.3.8 Infrastructures

+4 000 francs

Tout d'abord, il est prévu une variation des loyers en lien avec l'indexation des prix (10'000 francs). L'indexation retenue sur la base des loyers effectifs 2026 amène à une légère baisse par rapport au budget 2026 qui intégrait une indexation élevée.

Ensuite, le PB2027 intègre une baisse du budget d'entretien de 193'000 francs. Cette nouvelle estimation permet d'être plus réaliste sur la base des comptes 2025, de l'effectif stable de l'unité infrastructures et de sa mobilisation pour la réalisation de la PR-1015.

Les contrats de nettoyage signés en Q1/2026 intègrent une hausse des prix et des prestations, hausse reflétée dans le PB 2027. (117'000 francs).

Enfin, au chapitre des énergies, une hausse de 3% des tarifs est intégrée et une estimation du prix des carburants à 2.10 francs le litre. (90'000 francs).

3.3.9 Indemnités Ville de Genève

-50 000 francs

La convention d'entretien des bornes hydrantes liant la Ville de Genève et le GSIS a été dénoncée. Le GSIS perd donc ce revenu (140'000 francs).

Les coûts liés, soit essentiellement des heures, sont intégrés dans les soldes SPV et pour la partie SPP permettent de dégager du temps pour assumer une partie de l'augmentation de travail en logistique en lien avec les nouvelles compagnies SPV.

Par ailleurs, la compensation en numéraire par le GSIS des amortissements effectués par la Ville de Genève sur les biens utilisés exclusivement par le GSIS et dont ce dernier deviendra propriétaire à la fin de la période d'amortissements baisse de 190'000 francs pour s'établir à 541'000 francs. Les prestations CMAI demeurent stables à hauteur de 360'000 francs.

4 Projet de budget de fonctionnement (SPV)

4.1 Présentation du projet de budget (SPV)

Chapitres (en milliers de francs)	PB 2027	B 2026	Ecart
30 - Charges de personnel	2 202.6	1 333.0	+ 869.6
31 - Biens, services et autres charges	1 347.3	922.0	+ 425.3
36 - Charges de transfert	-	11.0	-11.0
39 - Imputations internes	660.6	294.0	+ 366.6
Total des charges	4 210.5	2 560.0	+ 1 650.5
42 - Taxes	179.5	70.0	+109.5
43 - Revenus divers	-	1.0	-1.0
46 - Revenus de transferts	324.0	220.0	+104.0
Total des revenus (avant financement communal)	503.5	291.0	+212.5
Charges nettes / Contributions des communes	3 707.0	2 269.0	+1 438.0

Tableau 11 – Projet de budget 2027 (SPV)

4.2 Principales évolutions (SPV)

Le budget SPV du Groupement SIS augmente de 1'438'000 francs soit 1'650'500 francs de charges compensés partiellement par 212'500 francs de revenus additionnels.

Budget SPV (en francs)		Ecart
30	Ecole	+20 400
30	Divers ajustements sur base C2025	-66 800
30	Solde nouvelles compagnies SPV	+916 000
31	Ecole	-20 000
31	Equipements JSP et SPV	+318 000
31	Licences pour SPV	+178 000
31	Energies	-6 000
31	Divers ajustements sur base C2025	-237 700
31	Coûts nouvelles compagnies 2027	+193 000
36	Dédommagement VdG	-11 000
39	Refacturation SPP	+366 600
Augmentation des charges (Total) (A)		+1 650 500
42	Divers ajustements	-3 500
42	Nouveaux revenus liés compagnies 2027	113 000
43	Divers ajustements	-1 000
46	Revenus taxe assurance	104 000
Augmentation des revenus (Total) (B)		+212'500
Augmentation des charges nettes - contributions des communes		+1 438 000

Tableau 12 - Evolution du budget 2026 (Hors SPV)

4.3 Analyse des écarts (2027 / 2026)

4.3.1 Intégration des compagnies SPV

+996 000 francs

Pour rappel, la loi précise que le budget des compagnies SPV intégrés au Groupement SIS est couvert par les contributions annuelles des communes qui n'entretiennent pas elles-mêmes un corps de SPV (art. 16 al. 4 LPSSP). La clef de répartition applicable est fixée à l'art 16 LPSSP (et non de la clef prévalant durant la période transitoire de 10 ans)

- Les contributions des communes sont calculées annuellement selon le budget du Groupement SIS de l'année auquel elles se rapportent (année n) et par répartition proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune ; (art. 16 al. 2 LPSSP) ;
- La prise en compte du nombre d'emplois dans le calcul des contributions des communes prévues à l'alinéa précédent est subordonnée au maintien de la possibilité pour les communes de percevoir des centimes additionnels sur l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques domiciliées hors de leur territoire. (art. 16 al. 3 LPSSP).

Les communes de Lancy, Bellevue, Jussy, Satigny, Bernex-Confignon et Grand-Saconnex ont exprimé le souhait d'intégrer leur compagnie SPV au GSIS au 1^{er} janvier 2027. Lors du Comité du 4 juin 2026, il a été proposé que la compagnie de Bernex Confignon intègre le GSIS au 1^{er} janvier 2028 afin de finaliser sereinement avec l'ensemble des acteurs le processus d'intégration. La date du 1^{er} janvier 2027 a été retenue pour les autres compagnies.

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

Un montant de 996'000 francs a été retenu au titre de l'intégration de ces 5 compagnies.

Commune	Effectif SPV	En francs
Bellevue	28	83 700
Grand-Saconnex	45	241 600
Jussy	32	100 000
Lancy	60	333 500
Satigny	45	237 200
TOTAL	210	996 000

Tableau 13 -Budget compagnies SPV intégrées au 1^{er} janvier 2027

Un travail a été mené avec les compagnies postulantes et les administrations communales concernées afin d'estimer au plus près le montant du budget 2027.

Les retraitements suivants ont été effectués :

- Pour les activités non reprises par le Groupement SIS (bornes hydrantes, subventions versées à des tiers, travaux dans les casernes) les produits et charges afférant sont retirés ;
- Ensuite, les charges qui devraient être imputées en 2027 à ces 5 compagnies ont été réévaluées et les budgets adaptés lorsque ces montants manquaient (frais d'énergies, nettoyage des bâtiments, entretien des véhicules, frais informatiques).
- Les montants des soldes ont été adaptés pour tenir compte de la solde effective payée par le GSIS parfois plus élevée parfois plus basse, en fonction de l'activité opérationnelle
- Les revenus des gardes de préservation sur les sites ARENA et Stade de Genève ont été conservés à l'identique

4.3.2 Refacturation SPP

+366 600 francs

Sur la base des ressources du GSIS utilisées dans le cadre de l'intégration des compagnies SPV en 2027, une nouvelle allocation des coûts est effectuée afin de répartir les coûts des nouveaux postes entre SPP et SPV.

Ainsi le chef du volontariat, la secrétaire SPV sont attribués à 100% aux SPV ainsi que 40% du gestionnaire de flotte véhicules, correspondant à la part effective des véhicules SPV/SPP.

Par ailleurs, les services transversaux (RH, FIN, JUR) prestant également pour les SPV, il est prévu de transférer 70'000 francs vers le budget SPV soit 2% des coûts de ces 3 unités.

4.3.3 Effort d'économie

-300 000 francs

À la suite de l'analyse des comptes 2025 et des projections de dépenses 2026, ainsi que des enseignements tirés lors des visites de communes pour l'intégration 2027, il est possible de diminuer l'enveloppe budgétaire d'un certain nombre de postes du budget SPV.

De manière globale, cette économie se monte à 300'000 francs répartie sur 12 positions comptables.

4.3.4 Equipement

+318 000 francs

Pour la partie SPV, l'équipement des compagnies nécessite le remplacement d'équipement à hauteur 392'000 francs. Le besoin des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) en renouvellement génère une dépense prévisible de 93'000 francs.

Ces augmentations ont pu partiellement être compensées par des réductions budgétaires sur la base des comptes 2025 et de l'analyse du budget 2026.

Le besoin additionnel lié aux équipements est ainsi de 318'000 francs.

4.3.5 Informatique

+178 000 francs

La mise en place des nouveaux outils, le développement de la plateforme, l'augmentation de la sécurité et l'augmentation des prix font augmenter de manière globale le budget informatique de 331'000 francs répartis pour 153'000 francs sur la partie SPP et 178'000 francs sur la partie SPV.

La partie SPV est essentiellement liée à l'intégration des SPV avec les outils et licences Microsoft.

4.3.6 Assurance incendie

-104 000 francs

55% du produit de la taxe assurance incendie à Genève est attribué au GSIS. Depuis 2026, une partie de ce montant est alloué aux SPV en lien avec l'intégration des compagnies SPV accomplissant des missions d'intérêt général (220'000 francs en 2026)

Le PB 2027 prévoit une réallocation de 324'000 francs aux SPV (soit 104'000 francs de plus). La clé de répartition est basée sur le total des charges.

5 Contributions des communes au Groupement SIS

5.1 Cadre légal

Les dispositions applicables de la LPSSP prévoient que les dépenses du Groupement SIS, y compris celles relatives au service des emprunts, doivent être couvertes par ses ressources propres et les contributions des communes (art. 16 al. 1 LPSSP).

Les dispositions applicables de la LPSSP précisent les modalités de financement du Groupement SIS :

- Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon une clef de répartition fixée par la LPSSP (cf. infra page 25).
- Les charges nettes du budget SPV du Groupement SIS sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie de SPV au Groupement.

Pour 2027, les montants à répartir se présentent ainsi :

Répartition des charges nettes	PB 2027	B 2026	Ecart
Budget du Groupement SIS (hors SPV)	66 638 000	63 374 000	3 264 000
Budget du Groupement SIS (SPV)	3 707 000	2 269 000	1 438 000
Charges nettes, contributions des communes	70 345 000	65 643 000	4 702 000

Tableau 14 - Répartition des charges nettes du Groupement SIS

5.2 Financement du projet de budget de fonctionnement (Hors SPV)

De manière transitoire, les dispositions applicables de la LPSSP (à savoir notamment l'art. 42 al.4 LPSSP) prévoient que pendant les 10 premières années du Groupement SIS, les contributions des communes au financement du budget du Groupement SIS (hors budget des SPV) sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- la clef de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi (art. 42 al. 4 LPSSP) (ancienne clef de répartition)

et

- une clef de répartition proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune (art 16 LPSSP) (nouvelle clef de répartition).

Ce mécanisme de financement transitoire permet un rééquilibrage du financement du Groupement SIS entre la Ville de Genève et les communes.

En 2022, l'ancienne clef de répartition comptait pour 90% et la nouvelle pour 10% ; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent, de 10% : % (art. 42 al. 4 LPSSP)

En pourcentage	2023	2024	2025	2026	2027
Ancienne clef	80%	70%	60%	50%	40%
Clef - art 16 LPSSP	20%	30%	40%	50%	60%

Tableau 15 –Clés répartition selon LPSSP

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

La clef de répartition de l'art. 16 se base sur des données statistiques provenant de l'OCSTAT. Ainsi en 2027, la Ville de Genève finance 52.49% du budget et les 43 autres communes se répartissent 47.51% du budget.

Au 17 juin 2026, le nombre d'habitants par commune au 31 décembre 2025 est connu, mais les données concernant le nombre d'emplois (EPT) par commune au 31 décembre 2024 ne sont pas encore disponibles.

En conséquence, les estimations de contributions pour 2027 se basent sur le nombre d'emplois à fin 2023 (ETP). Le Groupement SIS calculera en 2027 la clé de répartition définitive et les contributions seront ajustées en conséquence.

Pour le PB 2027, la clef de répartition est la suivante

Commune	Habitants 2025	Emplois 2023	Clé LPSSP art. 16 al. 2	Clé LPSSP 2021	Clé LPSSP PB 2027
Total	536 352	360 097	100%	100%	100%
Ville de Genève	210 601	175 818	43.11%	66.58%	52.49%
en %	39.27%	48.83%			
43 communes	325 751	184 279	56.89%	33.42%	47.51%
en %	60.73%	51.17%			

Tableau 16 –clé de répartition PB 2027

En conséquence, le financement du PB 2027 (Hors SPV) se présente ainsi :

Commune	PB 2027	B 2026	Ecart	Ecart
Charges nettes (SPP)	66 638 000	63 374 000	+3 264 000	+5.15%
Ville de Genève	34 981 534	34 822 569	+158 965	+0.46%
en %	52.49%	54.95%	-2.45%	-4.46%
43 communes	31 656 466	28 551 431	+3 105 035	+10.88%
en %	47.51%	45.05%	+2.45%	+5.44%

Tableau 17 –Financement PB 2027

Le tableau suivant illustre ce mécanisme :

Evolution des contributions	V. de Genève	Communes	Total
Contributions au budget (hors SPV) (B 2026)	34 822 569	28 551 431	63 374 000
Modification clé répartition (art 42 LPSSP)	-1 554 468	+1 554 468	-
Augmentation des charges nettes (hors SPV)	+ 1 713 433	+1 550 567	+ 3 264 000
Contributions au budget (hors SPV) (PB 2027)	34 981 534	31 656 466	66 638 000
Evolution de la contribution	158 965	3 105 035	3 264 000

Tableau 18 –Evolution des contributions

5.3 Financement du projet de budget de fonctionnement (SPV)

Le financement du Budget SPV serait réparti ainsi :

Commune	Clé LPSSP	PB 2027	B 2026	B 2026	Ecart	Ecart
Charges nettes (SPV)	100.0%	3 707 000	100.00%	2 269 000	1 438 000	38.79%
Ville de Genève	64.28%	2 382 894	78.74%	1 786 667	596 227	25.02%
Bellevue	0.90%	33 355			33 355	
Chancy	0.29%	10 829	0.36%	8 214	2 615	24.15%
Chêne-Bougeries	3.20%	118 794	3.79%	86 053	32 741	27.56%
Cologny	1.37%	50 622	1.63%	37 040	13 582	26.83%
Grand-Saconnex	4.19%	155 355			155 355	
Jussy	0.25%	9 398			9 398	
Lancy	10.11%	374 893			374 893	
Satigny	2.50%	92 684			92 684	
Vernier	9.97%	369 515	11.89%	269 882	99 633	26.96%
Versoix	2.93%	108 662	3.58%	81 144	27 518	25.32%

Tableau 19 – Financement PB 2027 SPV

5.4 Estimation des contributions communales 2027

Le détail des contributions et des calculs figure en Annexe 3 « Estimation des cotisations communales 2027 au Groupement SIS ».

Le tableau suivant présente le projet de contributions communales au Groupement SIS pour l'année 2027, pour la partie hors SPV (toutes les communes membres du Groupement SIS) et les contributions au budget SPV (communes dont la compagnie SPV est intégrée au Groupement SIS).

Commune	PB 2027	B 2026
Aire-la-Ville	101 934	95 265
Anières	207 946	194 147
Avully	135 406	127 934
Avusy	117 135	106 918
Bardonnex	221 552	203 692
Bellevue	373 650	311 197
Bernex	914 183	846 954
Carouge	2 730 078	2 452 460
Cartigny	86 803	80 201
Chancy	139 531	131 209
Chêne-Bougeries	1 349 905	1 189 255
Chêne-Bourg	800 727	736 809
Choulex	97 664	92 037
Collex-Bossy	133 836	125 598
Collonge-Bellerive	800 106	746 550
Cologny	582 186	518 255
Confignon	386 850	363 748
Corsier	180 033	171 121
Dardagny	166 953	154 694
Genthod	244 301	228 942
Grand-Saconnex	1 642 551	1 338 511
Gy	44 122	40 332
Hermance	94 437	87 974

Commune	PB 2027	B 2026
Jussy	114 090	98 144
Laconnex	55 476	52 628
Lancy	4 078 298	3 293 188
Meinier	192 158	176 889
Meyrin	3 298 381	2 911 397
Onex	1 597 215	1 494 341
Perly-Certoux	302 421	280 341
Plan-les-Ouates	1 691 284	1 443 642
Pregny-Chambésy	477 187	420 776
Presinge	60 586	57 888
Puplinge	243 713	220 763
Russin	46 274	42 991
Satigny	891 132	678 240
Soral	76 577	72 522
Thônex	1 442 015	1 311 953
Troinex	248 824	220 590
Vandoeuvres	236 815	218 276
Vernier	4 086 515	3 584 751
Versoix	1 293 196	1 178 380
Veyrier	996 525	932 256
Ville de Genève	37 364 428	36 609 237
TOTAL	70 345 000	65 643 000

Tableau 20 – Financement hors SPV et SPV

6 Investissement et financement

6.1 Cadre légal

A teneur des dispositions applicables de la LAC (à savoir notamment l'art 30 al.1 par analogie et l'art 51) et celles de la LIACI (à savoir notamment les articles 8 et 46) et conformément aux statuts du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

6.2 Crédits d'investissement votés (nets)

Au 17 juin 2026, le Conseil intercommunal avait approuvé 15 crédits d'engagement depuis la création du Groupement SIS en 2022. Les trois crédits d'investissements clôturés sont désignés avec **

Objet	Vote	Désignation	Montant net
PR - 1000 **	20.10.2021	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion (clôturé)	287 800
PR - 1001**	15.06.2023	Plan d'acquisition des machines & équipements (1er PAM) (clôturé)	330 000
PR - 1002	15.06.2023	Plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC), net	2 740 000
PR - 1003	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	7 620 000
R - 1005	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	707 000
PR - 1007 PR - 1014	16.11.2023 27.03.2025	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	935 000 -
PR - 1008**	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220 000
PR - 1009	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net	-
PR - 1010	07.11.2024	Plan d'acquisition des machines & équipements (2ème PAM)	418 000
PR - 1011	07.11.2024	Plan des systèmes d'information et de communication (2e PSIC)	1 350 000
PR - 1013	27.03.2025	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	6 639 000
PR – 1015	20.11.2025	Entretien et rénovation des infrastructures	2 225 000
PR – 1016	20.11.2025	Ventilateurs	222 000
PR - 1017	20.11.2025	Tenues feu	743 000
PR - 1018	20.11.2025	NRBC	542 000
5060-5-04-VHP		Véhicules SPP légers	287 800
5060-04-01-NRBC		NRBC	330 000
Total des crédits votés, net (en francs)			24 978 800

Tableau 21 Crédits d'engagement approuvés par le Conseil intercommunal au 17 juin 2026

** PR Clôturées

6.3 Financement des dépenses d'investissement

Financement (en milliers de francs)	PB 2027	B 2026
Excédent de charges / Excédent de revenus	-	-
Amortissements et dépréciations	3 900.00	3 464.00
Capacité d'autofinancement	3 900.00	3 464.00
Investissements nets en faveur du PA	14 960.80	9 664.00
Déficit de financement	-11 060.80	-6 200.00
Degré d'autofinancement	26.1%	35.8%

Tableau 22 - Financement des dépenses d'investissement 2027

6.4 Budget des investissements 2027

Le budget des investissements est basé sur les dépenses d'investissement prévisionnels relatifs à ces crédits, en tenant compte des objets qu'il est prévu de déposer en 2026 et en 2027. Ces données sont présentées à titre informatif sans préjudice des décisions à venir du Comité ou des délibérations qui pourront être votées par le Conseil intercommunal.

Budget des investissements (en milliers de francs)	PB 2027	B 2026
Patrimoine administratif		
Dépenses d'investissement	14 960.8	10 294.0
./. Recettes d'investissement	-	-630.0
Dépenses d'investissement, nettes	14 960.8	9 664.0
Patrimoine financier	-	-
Dépenses d'investissement, nettes	14 960.8	9'664.0

Tableau 23 – Projet de budget 2027 des investissements

Le tableau suivant présente le détail des dépenses d'investissement, net des recettes prévues.

Dépenses d'investissement nettes (en milliers de francs)		PB 2027	B 2026
PR-1002	1 ^{er} PSIC (ITC)	953	-
PR-1003	Parc de véhicules SIS - SPP, net	6 959	1 907
PR-1005	Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	246	473
PR-1007	Véhicules de lutte contre les feux de végétation	662	696
PR-1010	2e PAM (Machines, équipements et mobilier)	216	140
PR-1011	2e PSIC (ITC)	563	763
PR-1013	Parc de véhicules SIS – SPP (auto-échelles)	2 625	2 213
PR-1015	Entretien et rénovation des infrastructures	693	952
PR-1016	Ventilateurs	222	230
PR-1017	Tenues feu	41	555
PR-1018	NRBC	-	165
Sous-total des crédits votés		13 181	9 464

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

Dépenses d'investissement nettes (en milliers de francs)		PB 2027	B 2026
Nouveau	Labo PR au CIF	100	
5060-4-06-BEP	Digues mobiles		500
5060-5-04-VHP	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP		870
5060-5-04-VHP-2	Voiture de service "OGI"	360	
5060-5-04-VHP-3	Voiture de service "mutuel"	300	
5060-5-04-VHP-4	Voiture de service "mutuel" CIF	150	
5060-5-04-VHP-5	Voiture de service "minibus" 12 places CIF	230	
5060-5-04-VHP-6	Véhicule Log "caisse" CIF >3,5T	95	
5060-5-04-VHP-7	Véhicule log CIF < 3,5T	70	
5060-5-04-VHP-8	Véhicules "log bâtiment"	310	
5060-4-01-NRBC	Matériel de radio protection / prov. Risques	165	
Sous-total des projets à déposer en 2026-2027		1 780	1 370
Total des dépenses d'investissement, net		14 961	9 464

Tableau 24 - Détail des dépenses d'investissement 2027

Les montants relatifs à des projets sont présentés sans préjudice des délibérations qui pourront être votées par le Conseil intercommunal, le moment venu.

7 Plans financiers pluriannuels

Le Groupement SIS est engagé dans un exercice de planification stratégique, qui repose sur deux éléments :

- Le « Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours » (SIARIS), et le « Concept opérationnel du Groupement SIS » – qui ont été publiés en décembre 2025.
- Le règlement d'intégration des Corps de sapeurs-pompiers volontaires communaux au sein du Groupement SIS entré en vigueur le 1^{er} juin 2025. (SIS R 436).

Chaque année, le Groupement SIS établit les deux documents de planification financière prévus dans les Statuts, sur la base des estimations disponibles lors de leur élaboration, sans préjudice des décisions qui seront prises par la suite :

- Le plan financier quadriennal (PFQ),
- Le plan décennal des investissements du Groupement SIS (PDI),

Les modalités de mise en œuvre du concept opérationnel cantonal de défense incendie et de secours, de même que l'intégration des compagnies de SPV communales ont des incidences importantes sur l'évolution des budgets de fonctionnement et d'investissements du Groupement SIS.

7.1 Plan décennal des investissements (2025-2034) – (PDI)

Le Plan décennal des investissements (PDI) est un plan d'intention du Comité du Groupement SIS qui est mis à jour chaque année : il regroupe les crédits déjà votés, ceux soumis au Conseil, des projets actifs et des projets « pour mémoire » : le PDI a une dimension prévisionnelle pour les quatre premières années et une dimension prospective pour les années suivantes.

Le Comité a approuvé en octobre 2025 le 4^e PDI Plan décennal des investissements (PDI) du Groupement SIS (2025-2034). Le PDI recense 42 objets, crédits d'investissement ou projets actifs d'investissement, pour un montant total estimé de 62'263'850 frs sur une période de 10 ans. Le 5^e PDI (2026-2035) est en cours d'élaboration et sera présenté au Conseil intercommunal au mois de novembre 2026.

7.2 Plan financier quadriennal (PFQ)

Le Plan financier quadriennal (PFQ), présente un compte de fonctionnement prévisionnel, pour les quatre années à venir, une récapitulation des investissements, ainsi qu'une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement.

Le 4^e PFQ du Groupement SIS (2026-2029) a été présenté au Conseil intercommunal en août 2025. Le tableau suivant est tiré du 5^e PFQ en cours d'élaboration ; à noter que le PFQ 2026-2029 ne tenait ni compte de l'intégration des compagnies SPV dans le Groupement SIS ni des effets de l'approbation du concept opérationnel.

Projet de budget 2027 du Groupement SIS

Projections, en milliers de francs	B 2027	Est. 2028	Est. 2029	Est. 2030
30 - Charges de personnel	67 749.1	70 639.1	73 754.6	77 164.8
31 - Biens, services et autres charges d'exploitation	15 369.7	15 859.5	16 501.5	17 395.6
33 - Amortissements du patrimoine administratif	3 900.0	4 200.0	4 100.0	5 000.0
34 - Charges financières	321.0	384.0	397.0	410.0
36 - Charges de transfert	931.5	653.4	448.8	410.6
39 - Imputations internes	732.6	732.6	732.6	732.6
Total des charges (A)	89 003.9	92 468.6	95 934.5	101 113.6
42 – Taxes	9 850.3	9 850.3	9 850.3	9 850.3
43 - Revenus divers	0.0	0.0	0.0	0.0
44 - Revenus financiers	90.0	90.0	90.0	90.0
46 - Revenus de transfert	7 986.0	7 986.0	7 986.0	7 986.0
49 - Imputations internes	732.6	732.6	732.6	732.6
Total des revenus propres (B)	18 658.9	18 658.9	18 658.9	18 658.9
Charges nettes (contributions communales) (A-B)	70 345.0	73 809.7	77 275.6	82 454.7
Part des charges nettes hors SPV	66 638.0	69 603.7	72 021.6	75 603.7
Part des charges nettes SPV	3 707.0	4 206.0	5 254.0	6 851.0

Tableau 25 - Extrait du 5^{ème} PFQ (2027-2030) en cours

Le 5^e PFQ est en cours d'élaboration et sera présenté au Conseil intercommunal lors de la séance consacrée au PB 2027, le 27 août 2026.

8 Autorisation de recourir à l'emprunt

Le Groupement ne disposant pas de fonds propres, il doit recourir à l'emprunt, pour financer le fonds de roulement d'exploitation (décalage entre les décaissements et les encaissements liés au fonctionnement courant) ainsi que les investissements.

Sur proposition du Comité, le Groupement SIS se propose de recourir à l'emprunt.

Il bénéficie d'une ligne de crédit permanente auprès d'un établissement bancaire de premier rang ; cette ligne doit pouvoir couvrir trois mois de dépenses ; le total de charges inscrites au PB 2027 du Groupement est 88'683'000 francs desquels il faut retirer 3'900'000 francs d'amortissements soit un total net de 84'783'000 francs. Trois mois de dépenses représentent donc 21'195'750 francs.

Le Groupement pourra émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à court terme ou à long terme jusqu'à concurrence de 11'061'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif votés par le Conseil intercommunal.

Le Conseil intercommunal est amené à délibérer sur cette autorisation.

9 Désignation de l'organe de révision du Groupement

Conformément aux dispositions applicables des statuts, les comptes du Groupement SIS sont contrôlés par un organe de révision (articles 12, 25, 26 et 38 des Statuts).

L'organe de révision est mandaté pour une durée d'une année par le conseil intercommunal, sur proposition du Comité. Son mandat est reconductible (art. 25 des Statuts). Il établit un rapport écrit sur la révision à l'intention du conseil intercommunal (art. 26 des Statuts). Les dispositions applicables de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI) du 11 décembre 2025 (à savoir notamment les articles 5, 33 et 51 LIACI) ainsi que celles de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 (à savoir notamment l'art. 51 LAC) sont réservées.

La société DELOITTE a été mandatée en 2021 par le Conseil intercommunal pour auditer les comptes 2022 et reconduite chaque année depuis lors. Au terme de la révision de l'exercice comptable 2026, elle aura ainsi accompli 5 années de mandat.

Le Comité propose de reconduire, pour une durée d'une année, le mandat donné à la société DELOITTE, pour l'audit des comptes 2027 du Groupement SIS.

Le Conseil intercommunal est amené à délibérer sur cette désignation.

10 Délibérations

'Délibération 1 - Budget du Groupement SIS et mode de financement pour l'année 2026

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu les dispositions applicables de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 (à savoir notamment l'art. 16 LPSSP) ;
vu l' article 51 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les dispositions applicables de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI) du 11 décembre 2025 (à savoir notamment les articles 9, 31, 42-45, 47 et 60 LIACI) ;

vu les articles 11 et 14, alinéa 2 des Statuts du Groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2021,

sur proposition du Comité, décide :

Article premier. - Budget de fonctionnement 2027

Les charges du budget de fonctionnement du Groupement SIS sont arrêtées à 88'683'000 frs

Les revenus du budget de fonctionnement du Groupement SIS sont arrêtés à 88'683'000 frs

Il en résulte un excédent de charges de 0 frs (résultat opérationnel 0 franc. Résultat extraordinaire 0 franc).

Art. 2. - Budget des investissements 2027

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

Dépenses du budget des investissements du patrimoine administratif	14'961'000 frs
--	----------------

Recettes du budget des investissements du patrimoine administratif	0 frs
--	-------

Total des investissements nets du patrimoine administratif	14'961'000 frs
--	----------------

Le budget des investissements du patrimoine financier est de 0 franc (dépenses et recettes).

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie, pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées, et sous réserve de celles qui pourront l'être par le Conseil intercommunal.

Art. 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

Investissements nets du patrimoine administratif		14'961'000 frs
Amortissements et dépréciations	3'900'000frs	
(Excédent de charges) / Excédent de revenus	0 frs	
Insuffisance présumée de financement des investissements		11'061'000 frs

Art. 4. - Compte de variation de la fortune

La fortune du Groupement SIS est présumée ne pas évoluer au terme de l'exercice, compte tenu de l'équilibre du budget de fonctionnement.

Délibération 2 - Emprunt

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu les dispositions applicables de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 (à savoir notamment les articles 16 et 18 LPSSP) ;

vu l'article 51 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984;

vu les dispositions applicables la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI) du 11 décembre 2025 (à savoir notamment les articles 7 et 60 LIACI) ;

vu les articles 10 et 14 alinéa 2, chiffre 5 des Statuts du Groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 30 mars 2021,

sur proposition du Comité, décide :

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget d'exploitation du Groupement SIS, le Comité peut recourir à l'emprunt, jusqu'à concurrence de 21'195'750 francs. Il peut en outre émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 11'061'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

Article 2

Le Comité est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts

Délibération 3 - Désignation de l'organe de révision du Groupement

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL,

vu les dispositions applicables de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;

vu l'article 51 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;

vu les dispositions applicables de la loi sur les institutions autonomes communales et intercommunales de droit public (LIACI) du 11 décembre 2025 (à savoir notamment les articles 5, 33 et 51 LIACI) ;

vu les articles 12, 25, 26 et 38 des Statuts du Groupement, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'Etat le 31 mars 2021

sur proposition du Comité,

décide

Article premier

Deloitte SA, à Genève, est mandatée comme organe de révision du Groupement pour l'exercice comptable 2027.



Projet de budget 2027 – annexes

11 Annexes

Annexe 1 – Projet de budget 2027 détaillé (hors SPV) (3 positions)

Annexe 2 – Projet de budget 2027 détaillé (SPV) (3 positions)

Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2027 au Groupement SIS

Glossaire

Genève, 14 juillet 2026

11.1. Annexe 1 – Projet de budget 2027 détaillé (hors SPV) en francs

Comptes de charges de fonctionnement (3 positions)	PB 2027	B 2026	Ecart	C 2025	PB27 vs B26 %	Note
300 Autorités, commissions et juges	40 000	65 000	-25 000	38 271	-38.5%	1
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	48 117 650	46 682 000	+1 435 650	45 491 930	3.1%	2
303 Travailleurs temporaires	80 000	80 000	0	2 551	0.0%	
304 Allocations	439 400	438 000	+1 400	439 025	0.3%	3
305 Cotisations patronales	13 994 900	12 138 000	+1 856 900	11 456 138	15.3%	4
306 Prestations de l'employeur	2 057 500	2 618 000	-560 500	2 139 396	-21.4%	5
309 Autres charges de l'employeur	817 050	907 000	-89 950	656 343	-9.9%	6
310 Charges de matières et de marchandises	2 045 500	1 633 000	+412 500	2 273 095	25%	7
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1 036 500	1 344 000	-307 500	740 907	-23%	8
312 Alimentation et élimination des biens-fonds PA	640 000	612 000	+28 000	519 789	5%	9
313 Prestations de service et honoraires	2 239 500	3 204 000	-964 500	2 125 548	-30%	10
314 Gros entretien et entretien courant	1 438 000	1 624 000	-186 000	1 110 983	-11%	11
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	2 442 000	1 294 000	+1 148 000	1 366 698	89%	12
316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	3 045 000	2 704 000	+341 000	2 974 093	13%	13
317 Dédommagements	805 850	744 000	+61 850	973 955	8%	14
318 Dépréciations sur créances	300 000	250 000	+50 000	282 611	20%	15
319 Autres charges d'exploitation	30 000	28 000	+2 000	38 715	7%	16
330 Amortissements des immobilisations corporelles PA	2 851 100	2 502 000	+349 100	396 357	14%	17
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 048 900	962 000	+86 900	581 533	9%	17
340 Charges d'intérêts	321 000	235 000	+86 000	12 026	37%	18
361 Dédommagements à des collectivités publiques	901 000	1 091 000	-190 000	1 159 690	-17%	19
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	30 500	34 000	-3 500	29 000	-10%	20
391 Prestations de services	72 000	72 000	0	76 704	0%	
Total des charges de fonctionnement	84 793 350	81 261 000	+3 532 350	74 885 358	4.3%	

Comptes de revenus de fonctionnement (3 positions)	PB 2027	B 2026	Ecart	C 2025	PB27 vs B26 %	Note
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	8 683 250	8 704 000	-20 750	8 269 615	0%	21
425 Recettes sur ventes	75 000	64 000	+11 000	70 972	17%	22
426 Remboursements	828 500	693 000	+135 500	889 268	20%	23
429 Autres taxes	84 000	84 000	0	77 229	0%	
430 Revenus d'exploitation divers	-	-	0	3 376	-	
432 Variations de stocks	-	-	0	-	-	
440 Revenus des intérêts	8 000	8 000	0	7 566	0%	
448 Produit des biens-fonds loués	82 000	84 000	-2 000	82 000	-2%	24
460 Parts à des revenus de tiers	6 876 000	6 968 000	-92 000	7 086 681	-	25
461 Dédommagements de collectivités publiques	713 000	779 000	-66 000	850 000	-8%	26
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers	48 000	112 000	-64 000	22 721	-57%	27
469 Autres revenus de transferts	25 000	25 000	0	-	0%	
491 Prestations de services	732 600	366 000	+366 600	335 097	100%	
Total des revenus de fonctionnement	18 155 350	17 887 000	+268 350	17 694 524	1.5%	

11.1.1 Commentaires sur l'évolution des comptes de fonctionnement

1	Le budget des jetons de présence versés aux membres du Comité est ajusté sur la base des comptes 2025.	-25'000
2	Cette position inclut les nouveaux postes pour 822 500 francs, l'indexation à 1.1% pour 476'000 francs et les mécanismes de revalorisation salariale pour 1'425'000 francs.	1'435'650
3	Les allocations de naissance et les allocations pour enfants sont versées selon les dispositions. Un léger ajustement a été fait sur la base des comptes 2025.	1'400
4	Les cotisations patronales ont été recalculées en tenant compte de l'application des mécanismes salariaux, des nouveaux postes et de l'inflation. L'estimation CAP n'est pas encore connue pour le PB2027. Une provision a été effectuée pour tenir compte des rattrapages de cotisation. Les assurances accidents sont adaptées sur la base des contrats signés.	1 856 900
5	Le Groupement SIS verse une pension au personnel uniformé en cessation d'activité (dès 58.5 ans) jusqu'au départ à la retraite en application des dispositions réglementaires. Le montant a été recalculé pour tenir compte de manière individuelle des entrées en cessation d'activité et des sorties de cessation d'activité (sur la base de l'âge légale de retraite). Ce montant inclut l'inflation.	-560 500
6	Cette rubrique intègre pour l'essentiel les frais de formation (700'000 francs au PB 2027), les soldes des instructeurs miliciens SPV (80'000 francs et le remboursement de la taxe militaire aux aspirants (10'000 francs). Les ajustements au PB 2027 ont été faits sur la base des comptes 2025.	-89 950
7	Le PB2027 intègre 80'000 francs d'achats de fournitures pour la formation (0 francs en 2026 et une augmentation de 253'000 francs pour l'achat de fournitures de sécurité et d'intervention) compensée par une diminution du même poste à la rubrique 311 de 199 000 francs.	412 500
8	Une diminution des achats de vêtements professionnels de 142'000 francs est planifiée en lien avec le crédit d'investissement d'achat des nouvelles tenues qui diminue le besoin de rachat. Les licences IT augmentent de 58'000 francs par rapport au B2026 et se stabilisent au niveau de 2025.	-307 500
9	Il est planifié que le niveau de prix des frais d'énergie demeure élevé. Le chauffage à distance impacte cette rubrique à hauteur de 141'000 francs en lien avec la décision prise (avant la création du GSIS) de participer au projet pilote et de chauffer la caserne 1 par cette technologie.	28 000
10	Une diminution de budget de 969'000 francs à la rubrique prestations de service pour tiers explique principalement cette variation en lien avec la nature des contrats signés dans l'informatique dont les montants se retrouvent à la rubrique 3153 (entretien informatique).	-964 500

11	Le poste entretien des bâtiments a été diminué de 303'000 francs de manière globale afin de tenir compte de la difficulté de tenir cet engagement budgétaire. Les contrats de nettoyage ont été augmentés de 117'000 en lien avec les nouveaux contrats signés au printemps 2026 qui voient une augmentation des prestations.	-186 000
12	La maintenance des logiciels (en lien avec l'autonomisation du GSIS) augmente de 194'000 francs et le poste d'entretien du matériel informatique augmente de 975'000 francs (à mettre en lien avec la diminution presque équivalente à la position budgétaire 313).	1 148 000
13	Le poste de location de matériel informatique (en lien avec l'autonomisation du GSIS) augmente de 354'000 francs.	341 000
14	Les frais de repas et hébergement augmentent par rapport au B2026 en lien avec les formations.	61 850
15	L'estimation de la provision pour débiteurs douteux et des pertes pour débiteurs douteux est augmentée de 50'000 francs. La probabilité de récupérer les créances de 2022 et 2023 diminue de manière importante et la morale de paiement dans le domaine ambulance demeure faible.	50 000
16	Un léger ajustement a été effectué sur la base des comptes 2025.	2 000
17	Les amortissements 2027 ont été estimés sur la base des dates de livraison des crédits d'investissements votés par le Conseil Intercommunal et sur l'anticipation qu'en 2027, une livraison de véhicules légers dont le crédit d'investissement sera présenté en 2026 sera effective.	436 000
18	La charge financière a été estimée pour 2027 sur la base des contrats d'emprunts signés (BCGe, Raiffesen, Banque Cantonale de Bâle) et l'hypothèse que des emprunts additionnels seraient nécessaires en 2027 pour financer les investissements.	86 000
19	Cette rubrique intègre les montants dus à la Ville de Genève pour la mise à disposition du GSIS de moyens appartenant à la Ville de Genève (véhicules etc.). Une diminution de 190'000 est à observer en lien avec le cycle des amortissements de la Ville de Genève et la reprise des biens par le GSIS à leur valeur comptable de 0 francs. Un montant de 360'000 francs (inchangé) est également prévu pour financer les prestations de la Centrale Municipale d'Achat (CMAI).	-190 000
20	Cette rubrique intègre la subvention à l'attention de l'Association du Musée des Sapeurs-Pompiers de 30'000 francs ainsi que la subvention à l'attention du Fire Pipe Band de 500 francs.	-3 500

21	Cette rubrique intègre les estimations suivantes de revenus propres au GSIS. Abonnements alarmes (5'030'000 francs), interventions fausses alarmes (580'000 francs), prestations bureau technique (700'000 francs). Ambulances (2'068'000 francs), interventions pompiers (70'000 francs). Divers (220'000 francs).	-20 750
22	11'000 francs d'augmentation sont prévus en lien avec une augmentation du chiffre d'affaires de la cafétéria du CIF.	11 000
23	Il est anticipé qu'en lien avec l'augmentation de la masse salariale, les remboursements pour indemnité journalière accidents augmentent de 135'500 francs.	135 500
24	Cette rubrique intègre le loyer facturé au club de ping-pong, sous-locataire à la caserne 3.	-2 000
25	55% de la taxe assurance incendie est attribuée au GSIS. Pour 2027, le montant de cette taxe est estimé à 7'200'000 francs dont 324 francs sont attribués aux SPV. Il demeure ainsi au bénéfice du budget hors SPV un montant de 6 876 000 francs en diminution de 92'000 francs par rapport à 2026.	-92 000
26	La convention d'entretien des bornes hydrantes avec le Ville de Genève a été dénoncée. Ceci entraîne une perte de revenus de 140'000 francs pour le GSIS. Cette rubrique intègre également la facturation des écoles d'aspirants au taux de 90 000 francs/aspirant/volée pour un montant de 490'000 francs et une indemnité de l'OFROU de 218 000 francs.	-66 000
27	Le budget 2027 prévoit la réussite de l'école pour 5 aspirants et la perception de la subvention OCPAM de 8'800 francs/aspirant.	-64 000

11.2 Annexe 2 – Projet de budget 2027 détaillé (SPV) en francs

Comptes de charges de fonctionnement (3 positions)	PB 2027	B 2026	Ecart	C 2025	PB27 vs B26 %	NOTE
305 Cotisations patronales	10 000	72 000	-62 000	8 507	-86.1%	28
309 Autres charges de l'employeur	2 192 600	1 261 000	+931 600	698 752	73.9%	29
310 Charges de matières et de marchandises	262 300	141 000	+121 300	132 720	86.0%	30
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	609 000	233 000	+376 000	72 225	161%	31
312 Alimentation et élimination des biens-fonds PA	85 000	91 000	-6 000	30 498	-6.6%	32
313 Prestations de service et honoraires	88 000	176 000	-88 000	39 686	-50%	33
314 Gros entretien et entretien courant	102 000	63 000	+39 000	74 337	61.9%	34
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	36 000	193 000	-157 000	23 350	-81%	35
316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	151 000	3 000	+148 000	382 196	4933.3%	36
317 Dédommagements	4 000	11 000	-7 000	14 126	-64%	37
318 Dépréciations sur créances	-	-	0	13 687	-	
319 Autres charges d'exploitation	10 000	11 000	-1 000	9 812	-9%	38
361 Dédommagements à des collectivités publiques	-	11 000	-11 000	-	-100.0%	39
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	-	-	0	15 815	-	
391 Prestations de services	660 600	294 000	+366 600	267 717	124.7%	40
Total des charges de fonctionnement	4 210 500	2 560 000	+1 650 500	1 783 428	64.5%	

Comptes de revenus de fonctionnement (3 positions)	PB 2027	B 2026	Ecart	C 2025/B27 vs B26 %	NOTE
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	175 000	53 000	+122 000	56 666	230% 41
426 Remboursements	4 500	17 000	-12 500	4 466	-74% 42
429 Autres taxes	-	-	0	160	- 43
430 Revenus d'exploitation divers	-	1 000	-1 000	0	-100%
460 Parts à des revenus de tiers	324 000	220 000	+104 000	-	47% 44
461 Dédommagements de collectivités publiques	-	-	0 -	235 706	-
491 Prestations de services	-	-	0	9 324	-
Total des revenus de fonctionnement	503 500	291 000	+212 500 -	165 091	73.0%

11.2.1 Commentaires sur l'évolution des comptes de fonctionnement

28	Les cotisations patronales sur les soldes SPV sont soumises à franchise, Le PB 2027 a été réajusté sur la base du réalisé 2025.	-62 000
29	Le PB 2027 intègre un montant additionnel de 916'000 francs pour les soldes des compagnies SPV intégrant le GSIS au 1 ^{er} janvier 2027.	931 600
30	Un montant additionnel de 144'000 francs a été planifié au PB2027 lien avec l'intégration des nouvelles compagnies au 1 ^{er} janvier 2027.	121 300
31	Un besoin en rééquipement de vêtements professionnels a été identifié au sein des JSP (93'000 francs), des instructeurs de milice (19'000 francs) et des compagnies SPV faisant partie du Groupement (392'000 francs) - De l'achat additionnel d'informatique est également nécessaire afin d'intégrer les compagnies SPV au sein de l'environnement informatique du GSIS (123'000 francs). Ces coûts additionnels ont pu être partiellement compensés à hauteur de 251'000 francs sur le matériel, l'outillage, les véhicules par la mise en commun des ressources du GSIS et une réduction de la position 313 pour 88'000 francs.	376 000
32	Une estimation prudente des coûts d'énergie permet malgré l'augmentation du nombre de compagnies d'être 6'000 francs en deçà du budget 2026.	-6 000
33	Les coûts informatiques budgétés de manière centrale sur la position 313 sont, du fait de leur nature, partiellement comptabilisé sur la nature 311 ce qui amène une réduction de 88'000 francs sur la position 313.	-88 000

34	L'entretien des dépôts SPV augmente de 39'000 francs en 2027 à mettre en lien avec l'intégration de nouvelles compagnies au 1 ^{er} janvier 2027.	39 000
35	L'entretien a été réduit de 157'000 francs par rapport au B 2026 dont 46'000 francs d'entretien informatique qui ont été déplacés à la rubrique 316.	-157 000
36	148'000 francs de coûts additionnels en lien avec la location de logiciels dont 46'000 francs sont compensés par une réduction à la rubrique 315.	148 000
37	Les frais d'hébergement ont été adaptés aux comptes 2025 hors évènements exceptionnels.	-7 000
38	Le PB 2027 a été adaptés aux comptes 2025.	-1 000
39	Le PB 2027 corrige une erreur du B 2026.	-11 000
40	Le PB 2027 intègre la refacturation depuis le budget hors SPB au budget SPV du chef du volontariat et de son équipe administrative (3 personnes) ainsi que du poste de gestionnaire de flotte. 2% des coûts des fonctions finances, ressources humaines et juridiques ont également été ajoutées au titre du support apporté par ces fonctions aux SPV.	366 600
41	En lien avec l'intégration des nouvelles compagnies SPV au 1 ^{er} janvier 2027, 122 000 francs de revenus additionnels liés aux gardes SPV à l'Arena et au Stade de Genève sont anticipés.	122 000
42	Le PB 2027 est ajusté aux comptes 2025.	-12 500
43	Le PB 2027 est ajusté aux comptes 2025.	-1 000
44	55% de la taxe assurance incendie est attribuée au GSIS. Pour 2027, le montant de cette taxe est estimé à 7'200'000 francs dont 324'000 francs sont attribués aux SPV soit 104'000 francs de plus qu'en 2026.	104 000

11.3. Annexe 3 – Estimation des contributions communales 2027 au Groupement SIS SPP

Commune			A	B	"6e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 40% x B + 60% x A"		"5e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 50% x B + 50% x A"			
	Habitants	Emplois	Clé LPSSP	Clé	PB	Clé	B	Clé	Ecart	
	2025	2023	art. 16 al. 2	2021 ²	2027	2027	2026	2026	2027-2026	en %
			<1>	<2>			<3>			
Total / Charges nettes	536 352	360 097	100.00%	100.0%	66 638 000	100.0%	63 374 000	100.0%	+3 264 000	+5.2%
Ville de Genève	210 601	175 818	43.11%	66.58%	34 981 534	52.49%	34 822 569	54.95%	+158 965	+0.5%
en %	39.3%	48.8%			52.5%		54.9%		-2%	
43 communes	325 751	184 279	56.89%	33.42%	31 656 466	47.51%	28 551 431	45.05%	+3 105 035	+10.9%
en %	60.7%	51.2%			47.5%		45.1%		2%	
Aire-la-Ville	1 161	351	0.17%	0.13%	101 934	0.15%	95 265	0.15%	+6 669	+7.0%
Anières	2 657	380	0.34%	0.27%	207 946	0.31%	194 147	0.31%	+13 798	+7.1%
Avully	1 765	130	0.21%	0.19%	135 406	0.20%	127 934	0.20%	+7 471	+5.8%
Avusy	1 428	266	0.19%	0.16%	117 135	0.18%	106 918	0.17%	+10 217	+9.6%
Bardonnex	2 534	925	0.39%	0.25%	221 552	0.33%	203 692	0.32%	+17 860	+8.8%
Bellevue	4 089	1 320	0.60%	0.37%	340 295	0.51%	311 197	0.49%	+29 098	+9.4%
Bernex	11 208	2 428	1.52%	1.15%	914 183	1.37%	846 954	1.34%	+67 229	+7.9%
Carouge	23 050	22 865	5.12%	2.56%	2 730 078	4.10%	2 452 460	3.87%	+277 617	+11.3%
Cartigny	1 047	246	0.14%	0.11%	86 803	0.13%	80 201	0.13%	+6 601	+8.2%
Chancy	1 644	112	0.20%	0.19%	128 702	0.19%	122 995	0.19%	+5 708	+4.6%
Chêne-Bougeries	14 906	4 358	2.15%	1.40%	1 231 112	1.85%	1 103 202	1.74%	+127 910	+11.6%
Chêne-Bourg	9 770	2 400	1.36%	0.97%	800 727	1.20%	736 809	1.16%	+63 918	+8.7%
Choulex	1 245	148	0.16%	0.13%	97 664	0.15%	92 037	0.15%	+5 627	+6.1%
Collex-Bossy	1 710	193	0.21%	0.18%	133 836	0.20%	125 598	0.20%	+8 238	+6.6%
Collonge-Bellerive	8 672	3 712	1.38%	0.93%	800 106	1.20%	746 550	1.18%	+53 556	+7.2%
Cologny	6 149	2 060	0.92%	0.62%	531 565	0.80%	481 215	0.76%	+50 349	+10.5%
Confignon	4 570	1 019	0.62%	0.52%	386 850	0.58%	363 748	0.57%	+23 102	+6.4%
Corsier	2 278	290	0.29%	0.25%	180 033	0.27%	171 121	0.27%	+8 913	+5.2%
Dardagny	1 863	631	0.28%	0.21%	166 953	0.25%	154 694	0.24%	+12 258	+7.9%

Commune			A	B	"6e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 40% x B + 60% x A"		"5e année de transition (LPSSP art. 42 al. 4) : 50% x B + 50% x A"			
	Habitants	Emplois	Clé LPSSP	Clé	PB	Clé	B	Clé	Ecart	
	2025	2023	art. 16 al. 2	2021 ²	2027	2027	2026	2026	2027-2026	en %
			<1>	<2>			<3>			
Genthod	2 858	723	0.40%	0.32%	244 301	0.37%	228 942	0.36%	+15 358	+6.7%
Grand-Saconnex	12 481	12 712	2.81%	1.36%	1 487 195	2.23%	1 338 511	2.11%	+148 684	+11.1%
Gy	582	83	0.07%	0.05%	44 122	0.07%	40 332	0.06%	+3 791	+9.4%
Hermance	1 236	181	0.16%	0.12%	94 437	0.14%	87 974	0.14%	+6 463	+7.3%
Jussy	1 256	268	0.17%	0.14%	104 692	0.16%	98 144	0.15%	+6 548	+6.7%
Laconnex	713	71	0.09%	0.08%	55 476	0.08%	52 628	0.08%	+2 848	+5.4%
Lancy	37 669	23 125	6.78%	3.72%	3 703 405	5.56%	3 293 188	5.20%	+410 217	+12.5%
Meinier	2 111	786	0.32%	0.24%	192 158	0.29%	176 889	0.28%	+15 270	+8.6%
Meyrin	27 365	29 523	6.35%	2.86%	3 298 381	4.95%	2 911 397	4.59%	+386 984	+13.3%
Onex	19 141	3 977	2.58%	2.12%	1 597 215	2.40%	1 494 341	2.36%	+102 874	+6.9%
Perly-Certoux	3 294	1 422	0.53%	0.35%	302 421	0.45%	280 341	0.44%	+22 081	+7.9%
Plan-les-Ouates	12 700	18 136	3.44%	1.19%	1 691 284	2.54%	1 443 642	2.28%	+247 642	+17.2%
Pregny-Chambésy	4 125	4 124	0.92%	0.41%	477 187	0.72%	420 776	0.66%	+56 411	+13.4%
Presinge	731	139	0.10%	0.08%	60 586	0.09%	57 888	0.09%	+2 698	+4.7%
Puplinge	2 701	1 118	0.43%	0.28%	243 713	0.37%	220 763	0.35%	+22 950	+10.4%
Russin	560	120	0.08%	0.06%	46 274	0.07%	42 991	0.07%	+3 282	+7.6%
Satigny	4 867	10 163	1.68%	0.48%	798 448	1.20%	678 240	1.07%	+120 208	+17.7%
Soral	934	151	0.12%	0.11%	76 577	0.11%	72 522	0.11%	+4 055	+5.6%
Thônex	17 060	5 807	2.55%	1.58%	1 442 015	2.16%	1 311 953	2.07%	+130 062	+9.9%
Troinex	3 365	544	0.44%	0.28%	248 824	0.37%	220 590	0.35%	+28 234	+12.8%
Vandoeuvres	3 129	437	0.40%	0.29%	236 815	0.36%	218 276	0.34%	+18 539	+8.5%
Vernier	38 823	21 099	6.68%	3.92%	3 717 000	5.58%	3 314 869	5.23%	+402 131	+12.1%
Versoix	14 035	3 586	1.97%	1.50%	1 184 534	1.78%	1 097 236	1.73%	+87 299	+8.0%
Veyrier	12 269	2 150	1.61%	1.33%	996 525	1.50%	932 256	1.47%	+64 269	+6.9%

<1> Cette clef est provisoire, le calcul définitif se fera sur la base des emplois par commune en 2024.

<2> La clef 2021 est définitive

<3> La contribution finale pour 2027 sera publiée en novembre 2027, lorsque la première clef sera définitive (voir plus haut <1>)

11.3 Annexe 4 – Estimation des contributions communales 2027 au Groupement SIS SPV

Commune	Habitants 2025	Emplois 2023	Total Clé LPSSP art. 16 al. 2	PB 2027	Clé 2027	B 2026	Clé 2026	Ecart 2027-2026	en %
Budget des SPV			100.0%	3 707 000	100.0%	2 269 000	100.0%	1 438 000	+63.4%
Ville de Genève	210 601	175 818	43.11%	2 382 894	64.28%	1 786 667	78.74%	+596 227	+33.4%
Bellevue	4 089	1 320	0.60%	33 355	0.90%				
Chancy	1 644	112	0.20%	10 829	0.29%	8 214	0.36%	+2 615	+31.8%
Chêne-Bougeries	14 906	4 358	2.15%	118 794	3.20%	86 053	3.79%	+32 741	+38.0%
Cologny	6 149	2 060	0.92%	50 622	1.37%	37 040	1.63%	+13 582	+36.7%
Grand-Saconnex	12 481	12 712	2.81%	155 355	4.19%				
Jussy	1 256	268	0.17%	9 398	0.25%				
Lancy	37 669	23 125	6.78%	374 893	10.11%				
Satigny	4 867	10 163	1.68%	92 684	2.50%				
Vernier	38 823	21 099	6.68%	369 515	10.0%	269 882	11.9%	99 633	+36.9%
Versoix	14 035	3 586	1.97%	108 662	2.9%	81 144	3.6%	27 518	+33.9%